



Probleme d'assurance auto

Par **MLja**, le **03/11/2014** à **17:16**

Bonjour,

Suite à l'achat de ma première voiture le 27 septembre, j'ai souscrit à une assurance chez la CE. Tout allait bien jusqu'au jour où j'ai reçu un recommandé me demandant d'envoyer les pièces justificatives de ma carte grise. Ils devaient me résilier mon contrat une semaine plus tard si je ne le faisais pas, or je n'avais toujours pas reçu la carte grise définitive. Après une semaine de bataille, où je leur ai envoyé plusieurs pièces justificatives ils m'ont résilié mon contrat. Je leur ai donc demandé de remettre mon contrat en vigueur, choses qu'ils n'ont pas faite c'est pourquoi je leur ai dit que je ne voulais plus entendre parler de ce contrat et que je partirai chez un concurrent. La conseillère m'a bien dit qu'elle en prenait note et que le contrat était donc résilié définitivement. C'est une fois que je suis aller chez un concurrent qu'ils m'ont remis mon contrat en vigueur. Je me retrouve aujourd'hui avec deux assurances sur mon véhicule et la CE refuse de résilier le contrat que je n'avais finalement pas accepté.

Que puis je faire contre eux ?

Merci

Par **moisse**, le **04/11/2014** à **16:21**

Bonjour,

[citation] Après une semaine de bataille, où je leur ai envoyé plusieurs pièces justificatives ils m'ont résilié mon contrat[/citation]

Comment ?

Si le contrat est résilié, le risque n'est pas de se retrouver avec 2 compagnies, mais plutôt non assuré.

Les contrats d'assurance ne sont pas résiliés puis rétablis sur de simples propos

téléphoniques.

Il faut donc tracer ce qui est écrit et s'en tenir à la dernière correspondance émanant de cet assureur.